

Commission Permanente
Conseil départemental des Hauts-de-Seine
13 mars 2023

23.63	MOBILITES	Aménagements cyclables et sécurité demande de subvention auprès de la région	POUR
-------	-----------	------------------------------------------------------------------------------	------

Cinq opérations de voirie prévues sur les RD 19 (boulevard Intercommunal à Gennevilliers et Asnières-sur-Seine), RD 907 (boulevard Poincaré à Garches et Marnes-la-Coquette), RD 62 (avenue Marx Dormoy à Bagneux et Montrouge), RD 67 (avenue Sully Prudhomme à Antony et Châtenay-Malabry), et enfin sur la RD 908 (boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret). Les objectifs de ces opérations sont de requalifier l'espace public, d'améliorer le cadre de vie, de développer les liaisons douces et d'améliorer la sécurité routière.

À ce stade des études, le montant prévisionnel des dépenses relatives à l'ensemble de ces différentes opérations s'élève à environ **36 M€ HT**.

- L'aménagement de la RD 19 à Gennevilliers et Asnières-sur-Seine consiste en la création de 900 m de pistes cyclables (**150 000 €**) ;
- L'aménagement du boulevard Raymond Poincaré (RD 907) à Garches et Marnes-la-Coquette consiste à y intégrer une piste cyclable unilatérale bidirectionnelle de 1,3 km de longueur (**180 000 €**)
- La requalification de l'avenue Marx Dormoy (RD 62) à Bagneux et Montrouge consiste à réaménager l'avenue en « promenade des deux gares » – de la station Barbara de la ligne 4 du métro à la station Châtillon Montrouge des lignes 9 et 15 du métro –, en proposant des cheminements pour chaque mode de déplacement (**310 000 €**)
- La requalification de l'avenue Sully Prudhomme (RD 67), sur les communes d'Antony et Châtenay-Malabry, repose sur un réaménagement qualitatif de l'avenue, en incluant de la végétalisation, des trottoirs et des pistes cyclables confortables (**165 000 €**)
- L'aménagement prévu sur la RD 908 à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret porte sur la transformation d'un important carrefour à sept branches en un carrefour giratoire, et la requalification d'une section courante de voirie sur 200 m jusqu'à Paris (**50 000 €**)

Intervention d'Astrid Brobecker

« Nous voterons bien sûr cette délibération qui va dans le bon sens. Je voulais juste alerter sur le risque de zone blanche sur la RD63.

Dans le cadre de son schéma départemental cyclable, le conseil départemental a retenu la RD 63 comme axe prioritaire à rendre cyclable, et c'est un souhait exprimé par les habitants via le baromètre vélo depuis 2017. La RD63 cyclable est une nécessité pour soulager la coulée verte où la cohabitation piétons et cyclistes atteint ses limites.

La Région via le RER V, le territoire VSPG, sont dans la même logique que le département.

Châtillon a déjà entamé cette démarche, et les services départementaux ont travaillé de concert avec les services de la ville, les aménagements cyclables à réaliser et la concrétisation est proche.

La RD 63 va être aménagée en amont et en aval de Fontenay, donc coté Châtillon et coté Sceaux, mais pour l'instant pas à Fontenay-aux-Roses où il y a comme partout ailleurs, des difficultés techniques, avec de choix d'aménagements à faire, mais pas que des difficultés techniques.

*Je sais Monsieur le Président que vous respectez le choix des maires, ce que je comprends notamment pour le choix architectural d'un équipement public, mais **ce choix d'un maire de ne pas aménager de piste cyclable va générer une grande discontinuité pénalisante pour les habitants de plusieurs villes et pour les maires des villes avoisinantes aussi.** L'objectif est que les habitants aient le choix de leur mode de déplacement : à vélo, à pied, ou en transport en commun ou en voiture. **Je souhaite que vous ayez les arguments pour contrer ce risque de zone blanche.** »*

Transports

23.54	MOBILITES	Prolongement du RER E protocole relais n°3	POUR
-------	-----------	--------------------------------------------	------

Il s'agit du troisième protocole-relais, établi selon les mêmes conditions que les deux précédents, pour un montant de 418,9 M€ 2012, réparti entre les mêmes financeurs.

Financeurs	€ (CE 2012)	Clés
État	223 692 600	53,40 %
Région Île-de-France	129 021 200	30,80 %
Département des Hauts-de-Seine	20 945 000	5,00 %
Département des Yvelines	27 647 400	6,60 %
Ville de Paris	17 593 800	4,20 %
TOTAL	418 900 000	100,00 %

23.48	MOBILITES	Prolongement RER E EOLE financement travaux REA 6	POUR
-------	-----------	---------------------------------------------------	------

Le prolongement c'est un nouveau tunnel de 8 kilomètres entre Nanterre et Haussmann-Saint-Lazare, terminus actuel du RER E. Trois nouvelles gares seront créées dans le cadre de ce projet : Porte Maillot, La Défense et Nanterre-la-Folie. Cinq conventions de financement ont déjà été approuvées, signées et notifiées, entre la région IDF, la société du Grand Paris, la SNCF, la ville de Paris, le département 92 (150 M€) et le département 78 (objectif total 3 740,94 M€ HT en 2012).

La convention proposée a pour finalité de permettre à la SNCF de poursuivre les marchés déjà engagés, via la mobilisation des financements SNCF Réseau prévus dans la future convention REA 6 qui interviendra en 2023, et d'une partie des financements de la convention REA 7, prévue en 2025.

Les financeurs du projet se sont rapprochés pour déterminer une enveloppe d'engagement de 158,09 M€ aux conditions économiques de janvier 2012 – soit 180,42 M€ courants conventionnels – financée

par l'État, la Région Île-de-France et la Société du Grand Paris

État	100,76 M€
Région Île-de-France	28,94 M€
SGP	28,39 M€
Département des Yvelines	0,0 M€
Département des Hauts-de-Seine	0,0 M€
Ville de Paris	0,0 M€
SNCF Réseau	0,0 M€

23.51	SOLIDARITES	Protection sanitaire infantile convention association 1001 mots	POUR
-------	-------------	-----------------------------------------------------------------	------

Le Département souhaite s'engager, en 2023, dans un nouveau partenariat avec l'association 1001 mots, qui va mettre en œuvre une action d'accompagnement auprès de **600 enfants** de moins de 3 ans afin de favoriser l'éveil langagier. S'agissant d'une action nouvelle, ces familles seront repérées et orientées, dans un premier temps, par les équipes de PMI des communes d'Asnières-sur-Seine, Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne en priorité. Dans un second temps, le repérage pourra être étendu à d'autres PMI. La subvention pour 2023 est de **133 000 €**.

23.68	SOLIDARITE	Dispositif Améthyste – Avenant 2 convention IDF Mobilités et ComuTitres	POUR
-------	------------	-------------------------------------------------------------------------	------

Sport

23.56	SPORT	Soutien au sport de haut niveau centres de formation et plans d'actions 2022 2023	POUR
-------	-------	-----------------------------------------------------------------------------------	------

Dans le cadre de sa politique de soutien au sport de haut niveau, le Département a développé des partenariats avec sept clubs de très haut niveau, labellisés « Clubs des Hauts-de-Seine » :

- le Racing 92, pour le rugby masculin ;
- Nanterre 92 et les Métropolitans 92, pour le basket masculin ;
- Paris 92, pour le handball féminin ;
- Boulogne 92, pour l'aviron ;
- BLR 92, pour le fleuret ;
- et le CAM 92, dernier club labellisé en 2022, pour le hockey sur gazon.

L'attribution de subventions est la suivante :

- aux centres de formation agréés du Racing 92 (500 000 €), des Métropolitans 92 (60 000 €) et du Plessis-Robinson Volley-Ball (PRVB) (80 000 €), pour son équipe professionnelle de volley-ball masculine, dite « les Hiboux » ;
- aux clubs « Boulogne 92 » (190 000 €) et « BLR 92 » (230 600 €), pour le développement du haut niveau sportif et pour leurs programmes respectifs d'actions annuels.

23.37	EDUCATION	Pass+ nouvelles affiliations	POUR
-------	-----------	------------------------------	------

ANNEXE 1 Pass+ Affiliation organismes CP 13 MARS 2023 ANNEXE 1 Pass+ Affiliation organismes CP 13 MARS 2023
BOULONGNE BILLANCOURT
Fitness Park - Boulogne Billancourt
BAGNEUX
ASSBAC (association sportive sociale balnéaire artistique et culturelle) Sans Frontières
CLAMART
Baseball Softball Clamart Suricates
COLOMBES
EEDF Rose des Vents
COURBEVOIE
Fit et Fab
Fitness Park - Courbevoie
ISSY LES MOULINEAUX
Fitness Park - Issy les Moulineaux
NANTERRE
Nanterre Sport
VANVES
Ville de Vanves - RR des sports
VAUCRESSON
Stade Français - Golf
VILLENEUVE LA GARENNE
Fitness Park - Villeneuve la Garenne

Habitat – Politique de la ville

23.60	HABITAT	Modification barèmes de ressources habitat privé	POUR
-------	---------	--------------------------------------------------	------

Les plafonds applicables en 2023 sont ainsi en augmentation de 6,3 % par rapport à ceux de l'année 2022.

Nombre de personnes occupant le logement	Très modestes (60 %)		Modestes (30 %)		Intermédiaires (15 %)	
	Revenu fiscal de référence pour l'année N-2		Revenu fiscal de référence pour l'année N-2		Revenu fiscal de référence pour l'année N-2	
	Barème actuel	Barème proposé	Barème actuel	Barème proposé	Barème actuel	Barème proposé
1	21 123 €	22 461 €	25 714 €	27 343 €	38 184 €	38 184 €
2	31 003 €	32 967 €	37 739 €	40 130 €	56 130 €	56 130 €
3	37 232 €	39 591 €	45 326 €	48 197 €	67 585 €	67 585 €
4	43 472 €	46 226 €	52 625 €	56 277 €	79 041 €	79 041 €
5	49 736 €	52 886 €	60 546 €	64 380 €	90 496 €	90 496 €
Par personne supplémentaire	6 653 €	6 650 €	7 613 €	8 097 €	11 455 €	11 455 €

23.59	HABITAT	Aide réhabilitation énergétique logements sociaux Colombes Habitat Public	POUR
-------	---------	---------------------------------------------------------------------------	------

Colombes Habitat Public a déposé une demande d'aide à hauteur de 165 000 € pour des travaux de réhabilitation thermique, permettant l'amélioration de la performance énergétique de 110 logements sociaux situés au 128, avenue Stalingrad à Colombes. Après travaux, la consommation énergétique de cet ensemble immobilier passerait d'une étiquette D à une étiquette B. Le montant total de cette opération s'élève à 6 132 793 € TTC. Un dispositif à mobiliser plus largement.

Contributeurs	Montant	Part
Département des Hauts-de-Seine	165 000,00 €	2,69 %
Prêts CDC (éco-prêt)	2 750 000,00 €	44,84 %
Prêt CDC (PAM réhabilitation)	2 604 513,70 €	42,47 %
Fonds propres	613 279,30 €	10 %
Total	6 132 793,00 €	100 %

23.61	HABITAT	Aides départementale aux particuliers	POUR
-------	---------	---------------------------------------	------

Au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, 28 subventions d'un montant total de **61 580 €** ont été attribuées.

Je rappelle le nouveau soutien financier du département aux projets de rénovation dont le construction des immeubles doit être achevée depuis plus de 15 ans, sauf demande de dérogation, notamment pour les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

Pour la nature des travaux finançables et les conditions d'éligibilité :

<https://astridbroecker.fr/2023/01/15/nouveau-soutien-financier-du-departement-aux-projets-de-renovation-depuis-janvier-2023/>